

Extraits des délibérations de la société montagnarde et du comité de surveillance d'Ecommoy, district du Mans, contenant des témoignages de dévouement à la patrie, lors de la séance du 18 ventôse an II (8 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Extraits des délibérations de la société montagnarde et du comité de surveillance d'Ecommoy, district du Mans, contenant des témoignages de dévouement à la patrie, lors de la séance du 18 ventôse an II (8 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 184-186;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30427_t1_0184_0000_1

Fichier pdf généré le 22/01/2023

[Extrait des délibérations de la commune, 26 niv. II]

Le citoyen Jean François Roussel, curé de cette paroisse et notable ayant obtenu la parole a dit :

« Citoyens, mon patriotisme, vous était connu dès avant, que votre vœu m'eût appelé à la place que j'occupe. J'ose me flatter que j'ai répondu à votre confiance. Mais, Citoyens si votre bonheur a toujours fait une partie de mes sollicitudes, la prospérité et la gloire de la République une et indivisible, a été mon premier vœu, et celui de tous mes soins.

Je saisis avec empressement la présence du Conseil général de la Commune et des membres du Comité de surveillance, pour rappeler à votre mémoire, tous les sacrifices que la nation a faits pour triompher de ses ennemis, assurer la paix, la tranquillité et le bonheur de tous les bons Républicains. La suite de pareils sacrifices entraînent nécessairement des besoins, or, comme la patrie fait tout pour nous, nous devons faire tout pour elle.

En conséquence je propose que l'assemblée arrête que l'argenterie qui sert à notre culte, soit envoyée à la Monnoye avec une adresse à la Convention, qui exprime nos regrets de n'avoir pas plus à lui offrir et que pour parvenir à cet envoi, il soit nommé des commissaires pour constater l'état, le poids et l'envoi.

La motion a été reçue au milieu des plus vifs applaudissements avec l'exception seulement de réserver le strict nécessaire de l'exercice du culte, qui consiste en un calice, une patente (*sic*) et ciboire, avec le vœu le plus formel d'en faire le sacrifice au premier besoin, où plutôt jusqu'au moment, que la verrerie pourra en procurer d'autres.

Et pour procéder à la rédaction du procès-verbal de l'état et pesée des objets à envoyer l'assemblée a nommé pour commissaires à cet effet, les citoyens Jean Héron (membre du C. de surveillance) et Michel Villoteau (off. mun. et receveur de la fabrique de la ditte commune). Ainsi signé au registre : Jousse-Lamotte (maire); Jouaneau, Giraut, M. Villoteau, Bourmants et Le Bouc (off. mun.); Derré Froger Mercier, Roussel, Tertrain, Germain, Jousse l'ainé, Joubert, Jousse Martinière, Billard (notables), Gigau père, Martineau, Héron, Chéveneau, Bourmants le jeune, Bageau fils, Leclerc, Boivin et Lebouc (membres du Comité de surveillance).

[7 pluv. II]

Sont comparus les citoyen Michel Villoteau et Jean Héron, commissaires nommés dans la séance du 26 nivôse dernier, à l'effet de procéder à la pesée et état de l'argenterie à envoyer à la monnoie, dépendant de la fabrique et servant à l'exercice du culte de cette commune.

Lesquels ont dit qu'en exécution de leur nomination, ils se sont emparés de toute l'argenterie qui s'est trouvée dans le trésor de l'église de cette commune, excepté un calice, pathène et ciboire réservés par l'arrêté du dit jour 26 nivôse, de laquelle argenterie, ils ont dressé l'état qui suit ; savoir : En vermeil : un calice, trois patènes ; le tout pesant 6 marcs 6 onces, et un soleil.

En argent : deux calices, une paix, un ciboire, le tout pesant 5 marcs 6 onces ; un custode, une boîte aux huiles.

Plus une croix dont la douille et la pomme sont en argent le surplus en bois couvert de feuilles d'argent, le Christ ainsi que neuf bosses représentant plusieurs figures en vermeil, pesant au total, vermeil, argent et bois, 9 marcs.

Duquel rapport ils ont requis acte, et de ce qu'ils ont répété la ditte pesée en présence de l'assemblée, en conséquence, elle a nommé pour commissaires, à l'effet de rendre le tout au district du Mans et obtenir reconnaissance les citoyens Jousse-Lamotte (maire) et Bellanger (adjudant de la garde nationale), qui demeurent chargés de rapporter reconnaissance de remise.

Arrête en outre que copie du présent sera envoyée à la Convention nationale avec l'adresse arrêtée dans la séance du 26 nivôse et ont tous signé au registre.

P.c.c. : GIGAU le père.

[Extrait des délibérations de la S^{te} montagnarde, 30 niv. II]

Le citoyen Benoist, receveur de l'Enregistrement et membre de la Société, ayant obtenu la parole, a dit : Citoyens, votre confiance m'avoit nommé commissaire pour recevoir les dons et actes de bienfaisance pour nos braves défenseurs. Appelé dans une autre contrée pour y remplir les devoirs de mon état, et par là privé des douceurs que j'éprouvois au sein de la Société; je dois m'empresseur de rendre compte de ma comission : je dépose en conséquence sur le bureau.

1° Six chemises neuves de toile commune que le citoyen Bailly de la commune de St Mars-d'Outille a fait passer à la Société pour les volontaires du département.

2° un sabre de canonniers et une épée à poignée d'acier que la citoyenne Veuve Debraux de cette commune offre à la patrie étant le seul sacrifice qu'elle puisse faire pour le moment, désirant que ces armes servent à exterminer le dernier des ennemis de la République.

3° la somme de 17 livres en assignats que le citoyen Benoist fait don pour l'achat de deux paires de souliers pour les défenseurs de la patrie, ajoutant qu'il n'éprouve qu'un regret, celui de ne pouvoir offrir davantage.

La Société lui en a marqué toute sa satisfaction et a nommé le citoyen Bellanger pour porter le tout au District du Mans, afin d'être remis à leur destination.

Arrête que copie du présent sera joint au dit envoi et qu'autant sera adressé à la Convention nationale.

Signé : Roussel (v.-présid.), Vesseron et Germain (secrét.).

[P.V. de la fête, 20 niv. II]

La Société populaire ayant dans sa séance du 16 nivôse, arrêté qu'il serait fait une fête en réjouissance des glorieux avantages et des victoires signalées remportées sur nos ennemis intérieurs et extérieurs; les membres du Conseil général de la commune, ceux du Comité de surveillance, la Garde nationale, ensemble tous les citoyens seroient invités d'y assister : les au-

torités constituées par une députation prise dans le sein de la Société, et les citoyens par des annonces et affiches.

Qu'au désir des invitations et affiches et d'après que la fête a été derechef annoncée par le son de la cloche et du tambour, la municipalité, Conseil général, les membres du Comité de surveillance et la Société populaire, se sont rendus en corps en la maison commune sur les deux heures du matin.

La garde nationale en armes, drapeau déployé s'est formée en deux divisions, la première a ouvert la marche au son des tambours; et ensuite pour marquer d'autant mieux l'amitié et la fraternité un membre du conseil ou du Comité de surveillance et un de la Société populaire marchaient de front à la suite l'un de l'autre; la marche était fermée par une autre division de la garde nationale, suivie d'un grand nombre de citoyens et citoyennes.

Rendus sur la place de la liberté où un feu de joie était préparé, au milieu duquel, étoient attachés la figure de Louis Capet, de sa femme, des traitres Lafayette, Mirabeau et autres scélérats.

Le citoyen Benoist receveur de l'enregistrement et membre de la société a alors prononcé le discours suivant : « Citoyens,

Comme l'amour de la patrie est le sentiment le plus doux et le plus aimable de l'homme de bien; comme partout, il ne voit que son pays, que ses frères, qu'elle doit être sa joie, sa satisfaction, lorsqu'après que sa patrie, a été menacée d'être anéantie; qu'une partie de ses enfans ont été assez dénaturés pour lui déchirer les entrailles: il la voit triomphante, victorieuse, et ses frères heureux !

Telle est, frères et amis, la situation heureuse où nous nous trouvons aujourd'hui ! en est-il un parmi nous qui se refuse à donner des preuves de son allégresse, et à rendre grâce à l'être suprême, qui nous a fait triompher de nos ennemis ?

Pendant trop longtems la France a été ravagée par les crimes du despotisme, l'aristocratie des nobles, les fourberies des moines et le fanatisme de l'ignorant superstitieux. Mais comme il est un terme à tout; ces monstres ont disparu pour faire place au gouvernement plus doux puisé dans les principes éternels de la justice, de la liberté et de l'égalité.

La transition subite d'un gouvernement monstrueux, à un gouvernement sage et populaire a nécessairement occasionné une secousse violente. Les tyrans couronnés, desquels, on sapait et renversait les bases de leur autorité usurpée, les courtisans qui s'engraissaient des brigandages qu'ils commettoient à l'ombre et à l'appui du trône, les nobles qui se voyoient dépouillés de leurs prérogatives et des droits injustes et barbares qu'ils s'étoient arrogés, les financiers qui ne trouvoient plus les moyens de s'enrichir du sang du pauvre, ces gens de robe, qui sous le voile et au nom de la Justice, n'auroient plus le droit de dévorer les fortunes des particuliers, ces ramas de moines qui étoient obligés de rendre à la Nation des biens immenses qu'ils avaient extorqués à la crédulité et à l'ignorance des peuples, ces prêtres intolérans et avarés à qui on arrachait des bénéfices énormes et le droit barbare de tyranniser les consciences, se sont coalisés pour faire échouer un gouvernement, qui en rendant à

l'homme, les droits qu'ils n'auraient jamais dû perdre, lui assurait son bonheur futur.

C'est de cet horrible complot, de concert avec le dernier tyran de la France, que sont nées toutes ces agitations, ces trames odieuses; ces trahisons, ces perfidies affreuses, qui ont manqué de causer notre perte entière.

Mais grâce à l'Être suprême qui veille sur nos destinées, grâce à cette Sainte Montagne, qui, par son énergie, la sagesse de ses décrets, son courageux dévouement et la prudence de ses mesures; tous nos ennemis semblables à des pygmées ont disparu, devant la puissance d'un peuple libre. La République s'affermi, notre gouvernement se consolide et notre bonheur s'assure.

Oui, Citoyens, c'est l'amour de la patrie et de la liberté, qui a fait de nos braves frères d'armes autant de héros ! C'est leur courage et leur intrépidité, qui ont rendu à la France, ce que la trahison et la perfidie lui avoient ravi; et les traitres n'ont pas joui longtems du fruit de leurs crimes.

Ces brigands de la Vendée, qui sous le faux prétexte de la religion, outrageoient la Divinité, en détruisant son ouvrage, après avoir porté le deuil et la désolation dans une partie de la République et de notre département, n'existent plus.

L'Éternel outragé par leurs crimes, en a fait justice. La Terre ne sera plus souillée par ces monstres, et leur destruction en assurant notre tranquillité prépare le bonheur du genre humain.

Lyon, cette ville orgueilleuse qui prétendait dicter des loix à toute la France, n'a pu résister à la force de nos armes, et a subi la punition due à ses crimes.

Toulon cette ville infâme, indigne de faire partie de l'empire français, après s'être livrée à nos ennemis, après avoir privé la République d'une de ses plus belles propriétés, une escadre formidable, qui favorisait et assurait notre commerce, n'a pu jouir de sa trahison, ni soutenir la force et le courage de nos défenseurs; et bientôt, elle va éprouver les effets de la vengeance nationale.

Les scélérats qui avoient livré aux ennemis, les lignes de Wissembourg, abandonné Landau à ses propres forces, et ouvert l'entrée de la France aux Prussiens, et Autrichiens, n'ont retiré que la honte d'avoir été traitres.

Les mesures qui ont été prises par le Comité de Salut public, l'intrépidité de nos troupes, ont non seulement réparé la perte qu'avait causé la trahison et la scélérateuse, mais les lignes sont reprises, le blocus de Landau levé, les ennemis en fuite et poursuivis à toute outrance sur leur porpre territoire, de partie duquel nous sommes déjà maîtres !

O amour sacré de la patrie ! Liberté, liberté chérie ! C'est toi divinité bienfaisante, qui fait faire tous ces prodiges ? qui inspire ce courage; cette audace, cette intrépidité qui animent nos Républicains et les fait vaincre tous les obstacles.

Et toi, père de l'univers, qui préside à toutes choses qui veille avec tant de complaisance sur les destinées de la France, ce qui nous a fait triompher de nos ennemis, reçois en ce jour le tribut de notre allégresse sans borne, unissons nos voix, comme nos cœurs pour chanter une hymne à la liberté et au bonheur des peuples,

et que nos cris soient toujours Vive la République, Vive la Montagne !

Au même instant des cris multipliés de Vive la République, Vive la Montagne et nos braves défenseurs, se font entendre de toutes parts.

Ensuite un officier municipal, le président du Comité de surveillance, et le président de la Société, ayant chacun un flambeau, ont mis le feu au bûcher qui devait dévorer les scélérats qui avoient médité notre perte, et dont partie ont subi le sort dû à leurs forfaits : la flamme s'élança sur leur image, et bientôt, ils en deviennent la proie.

Un sociétaire prononce à haute voix : Tyrans de la terre, et vous complices de leur barbarie, voilà votre sort !

Un membre du Conseil dit : Votre autorité comme vos projets, s'en vont en fumée ?

Un membre du Comité : Que vous reste-t-il de vos trahisons et de vos perfidies ?

Tous répondent : La honte, et des cendres !

Enfin le président de la Société dit : J'ai passé, ils n'étoient déjà plus !

Des couplets que les circonstances ont fait naître, ont été chantés au milieu de la plus vive allégresse, une ode à la liberté a couronné le chant, et une chaîne d'union formée par les citoyens et citoyennes a donné la preuve la plus éclatante de leur joie et de leur satisfaction.

Un banquet aussi frugal que fraternel a fini la journée, l'amitié la plus vive, l'union la plus intime a régné parmi tous les convives. Les toasts ont été portés à la liberté, aux Montagnards de la Convention, à nos défenseurs et au bonheur du genre humain. On aurait senti des regrets bien cuisants à se quitter, sans la certitude d'être toujours des frères et amis.

P.c.c. : ROUSSEL (*vice-présid.*), BENOIST, P. GERMAIN (*secrét.*).

10

La commune du Chalmoux (1), district de Bellevue les Bains, département de la Saône-et-Loire, invite la Convention à rester à son poste jusqu'à ce que la République soit toute Montagne. Elle a fait parvenir à son district les cloches, le fer, les plombs, le cuivre et l'argenterie de son église, pour terrasser les tyrans et les despotes.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Chalmoux, 24 niv. II] (3)

« Citoyen président,

La commune de Challemoux, district de Bellevue-les-Bains, département de Saône-et-Loire a envoyé au district, cloches, fers, plombs, cuivres, argenteries, etc., provenant de son église pour terrasser les tyrans et les despotes. Elle demande à la Convention qu'il lui soit permis de garder son curé, vrai républicain; c'est l'extrait

(1) Et non Challemoux

(2) P.V., XXXIII, 101. Bⁱⁿ, 19 vent. et 28 vent. (1^{er} suppl^t).

(3) C 293, pl. 268, p. 30.

de deux délibérations qu'elle a prises, l'une en date du 18 frimaire, la seconde du 30 même mois. Elle invite la Convention à rester à son poste, jusqu'à ce que la République soit toute montagne. Signé à l'original : Trameson (maire), Dureuil (off. mun.), Perrein (juge de paix), Marion, Roux, Corbier, etc.

Citoyen président, la stupeur est telle, que les prêtres ont abdiqué et les peuples n'osent réclamer, ni exercer leur culte pour y mettre fin. Décrétez amnistie pour les prêtres incarcérés pour avoir dit la messe, décrétez que les communes émettront leurs vœux individuellement (car presque dans chaque commune il n'y a que trois ou quatre êtres immoraux qui décident de l'intention d'une commune) enfin décrétez que les prêtres trompés peuvent reprendre leurs fonctions si les communes les demandent. S. et F. ».

LARDY (*secrét. commis.*)

11

La citoyenne veuve Duménil, domiciliée dans la commune de la Fraternité, île de la Liberté, offre pour les frais de la guerre les arrérages qui lui sont dus depuis 1791, d'une pension de 400 l. à elle accordée en considération des longs services de son mari ainsi que les arrérages qui échourront pendant tout le temps que durera la guerre.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de liquidation (1).

12

La société populaire de Casseneuil, chef-lieu de canton, district de Villeneuve, département de Lot-et-Garonne, annonce que cette commune, dont la population n'est que de 3 000 individus, a fourni 300 défenseurs à la patrie; plus, 1 600 liv. destinées à l'habillement des volontaires, 67 paires de souliers, 100 paires de bas, 380 livres de fil, 9 grands pistolets de selle, 6 sabres, 124 liv. en numéraire, 3 212 liv. en argent, pour être échangées contre les assignats; 200 chemises, dont une grande partie a été convertie en charpie; 27 marcs 7 onces d'argenterie, provenant de ses églises. Elle fait passer l'abandon pur et simple que les citoyens Bernard Dantin et Pierre Pourpory, tous deux notaires publics à la résidence de Casseneuil ont fait du montant de la liquidation de leurs offices.

Enfin elle félicite la Convention sur ses travaux.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de liquidation des renoncements des citoyens Bernard Dantin et Pierre Pourpory (2)

(1) P.V., XXXIII, 102. Bⁱⁿ, 28 vent. (1^{er} suppl^t); J. Sablier, n° 1185; Mon., XIX, 658.

(2) P.V., XXXIII, 102. Bⁱⁿ, 19 vent. et 28 vent. (1^{er} suppl^t); J. Sablier, n° 1185; Mon., XIX, 658; C. Eg., n° 568.